



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 8 juillet 2025 à 19 h 30  
4500, boulevard Jacques-Bizard, Sainte-Geneviève**

---

**PRÉSENCES :**

Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement  
Monsieur Richard BELANGER, Conseiller d'arrondissement  
Madame Danielle MYRAND, Conseillère d'arrondissement  
Monsieur Douglas HURLEY, Maire d'arrondissement

**ABSENCES :**

Monsieur Alain WILSON, Conseiller d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Trevor LANE, Directeur des travaux publics  
Madame Marika MERCURE, Régisseuse, Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens  
Madame Clara MICHAUD, Analyste de dossiers  
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement  
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Directeur du l'aménagement urbain et de la Sécurité publique

Monsieur Sébastien LAURIN, Commandant du poste de quartier 3, Service de police de la Ville de Montréal

**AUTRES ABSENCES :**

Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement,  
Madame Marie-Claude OUELLET, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens

---

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19).

---

**10 - Ouverture de la séance**

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 30.

---

**CA25 28 111**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du mercredi 4 juin 2025, avec les modifications suivantes;

- l'ajout des points 15.01 et 20.01
- le retrait du point 51.01

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

---

## **10 - Annonces du maire**

Le maire d'arrondissement souhaite la bienvenue à la séance du conseil d'arrondissement et invite les conseillères et conseillers à se présenter.

Il débute en rappelant les principaux événements prévus dans l'arrondissement d'ici la mi-septembre : le Golf du citoyen le 15 juillet, les Rendez-vous des Arts jusqu'à la fin juillet à la Salle Pauline-Julien et au parc Eugène-Dostie, ainsi que les soirées Ciné-famille qui se tiendront dans les parcs au mois d'août.

Le maire poursuit en signalant avoir reçu de nombreuses plaintes au sujet des délais de collecte des déchets. L'entreprise Ricova, responsable de cette collecte, a indiqué avoir connu des pénuries de personnel au cours de l'été. Il invite donc les citoyens à laisser leurs bacs de collecte sortis de 24 à 48 heures suivant la journée prévue, afin de donner à l'entreprise l'occasion d'effectuer la collecte. Si les ordures ne sont toujours pas ramassées après ce délai, il encourage les citoyens à communiquer avec le 311 pour faire une requête.

Il informe ensuite les propriétaires de piscines qu'un nouveau règlement sur les clôtures entrera en vigueur le 30 septembre 2025. Les propriétaires peuvent demander gratuitement une inspection en communiquant avec le 311, ce qui leur permettra de valider la conformité de leur installation.

Le maire annonce que les travaux de réfection des rues, trottoirs et bordures sont terminés pour la première phase. La deuxième phase débutera prochainement et devrait se terminer d'ici la mi-août.

Il mentionne également avoir reçu plusieurs pétitions en lien avec la refonte du réseau bus à L'Île-Bizard, qu'il a transmises à la STM. Des échanges ont eu lieu et la STM a confirmé que le dossier était présentement à l'étude.

Enfin, le maire souligne qu'une motion spéciale de félicitations sera adoptée ce soir concernant des citoyens âgés de 100 et 101 ans.

Le maire termine en rappelant que le conseil fera relâche au mois d'août. Il souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances et donne rendez-vous en septembre.

---

## **10 - Annonces - sécurité publique, affaires policières et vie communautaire**

Le maire d'arrondissement invite monsieur Sébastien Laurin, commandant au poste de quartier 3 du Service de police de la Ville de Montréal à prendre la parole.

Il présente d'abord les opérations récentes en matière de sécurité routière. Une opération nationale concertée axée sur la sécurité des piétons et des cyclistes s'est tenue les 17 et 18 juin.

Le poste de quartier 3 a aussi mené une opération de contrôle en lien avec la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue sur le pont Jacques-Bizard, le 24 juin dernier. Près de 150 véhicules ont été interceptés, permettant de vérifier si les conducteurs étaient en état de conduire.

En juin, le poste de quartier 3 a également mené 11 opérations ciblant la vitesse et l'utilisation du cellulaire au volant.

Au mois de juillet, des opérations concernant la vitesse se sont poursuivies dans l'arrondissement.

Enfin, il précise que les préparatifs sont déjà en cours pour la rentrée scolaire 2025 en matière de sécurité routière.

Sur le plan de la lutte contre la criminalité, le 25 juin dernier, dans le cadre du *Projet Amiral* visant un réseau d'exportation de véhicules volés, les enquêteurs du SPVM ont effectué 11 perquisitions et procédé à plusieurs arrestations. À ce jour, ce projet a permis de retracer 278 véhicules volés, dont 199 ont pu être récupérés avant leur exportation outre-mer pour une valeur estimée à 22,8 M\$.

En ce qui concerne la vie communautaire, plusieurs activités de porte-à-porte ont été réalisées en juin. L'objectif était de s'assurer du bien-être des aînés et de leur offrir du soutien au besoin. De plus, les agents ont profité de l'occasion pour faire la promotion du projet *Liaison Aînés*, qui encourage les personnes de 65 ans et plus, vivant seules ou en couple, à s'inscrire afin que le SPVM dispose de leurs coordonnées et puisse les contacter en cas de situation d'urgence (inondation, verglas, etc.).

Des présentations ont aussi été effectuées dans les écoles avant la fin des classes pour sensibiliser les jeunes à la sécurité à vélo.

Le commandant a tenu à remercier l'arrondissement pour l'organisation de la Fête nationale du 23 juin. Les policiers du SPVM étaient sur place et ont apporté leur support aux personnes qui travaillaient à cet événement.

Le maire donne ensuite la parole à M. Alexandre Héroux, coordonnateur de la sécurité publique.

Le coordonnateur informe les citoyens des entraves liées aux travaux sur le pont. Il mentionne avoir rencontré l'entrepreneur EBC ainsi que des représentants de la Ville-centre afin de discuter de l'échéancier. La fin des travaux est prévue pour la fin du mois de juillet, avec des interventions autorisées entre 9 h et 15 h. Ces travaux visent à connecter une conduite majeure au niveau du pont Jacques-Bizard, laquelle sera reliée à la conduite en construction sur le boulevard de Pierrefonds. Des travaux auront également lieu sur le boulevard Jacques-Bizard à compter du 15 août.

La sécurité publique a collaboré étroitement avec la Direction de la culture, des sports et des loisirs pour la Fête nationale du 23 juin.

Elle a aussi effectué de nombreuses interventions concernant l'eau stagnante des piscines, plusieurs citoyens ne les ayant pas encore ouvertes. Les bassins problématiques sont identifiés et les règlements en vigueur sont rappelés aux propriétaires. Une personne est responsable de ce suivi.

Concernant les herbes hautes, soit plus de 20 cm, les citoyens sont priés d'aviser l'arrondissement lorsqu'ils constatent des terrains mal entretenus.

Un rappel est également fait sur le respect des périodes d'arrosage prévues par la réglementation.

Des mesures d'atténuation de la vitesse ont été mises en place (gendarmes, bollards, dos d'âne). Les citoyens sont invités à soumettre leurs suggestions, qui seront étudiées par le comité de sécurité publique, lequel est composé de quatre citoyens, d'un élu, d'un représentant des travaux publics et du coordonnateur de la sécurité publique.

Questions :

Robert Samoszewski	Pétitions rues des Prés, Jacques-David et Ouimet – Vitesse et manque de respect de la signalisation.
Gaétan St-Pierre	Largeur des rues; Cohabitation cyclistes-auto – circulation auto difficile.
Jacqueline Pinet-Quesnel	Circulation de transit dans le stationnement; Bruit de moteur la nuit.
Monique Fillion	Traversée de personnes âgées boul. de Pierrefonds.
Philippe Voisard	Traversée boul. de Pierrefonds, Jacques-Bizard & Gouin pour personnes âgées.
Gilles Bertrand	Entrée de la résidence sur Gouin – chaussée trop dénivélée Boisé à l'entrée de L'Île-Bizard – Coupe d'arbres, augmentation du bruit.
Pascal	Coexistence auto et cyclistes - Marquage.

---

## 10 - Période de questions du public

Début : 20 h 26

Questions écrites :

France	Réparation du trottoir boulevard Gouin Ouest; Non-respect du stop sur de Tonty/Catalogne.
R. Lafond	Traversée de personnes âgées boulevard de Pierrefonds.

Citoyen	Mauvais service de collecte des déchets Pas de réponse à l'hôtel de ville – appels 311.
Monique Fillion	Temps de traverse de personnes âgées – boulevard de Pierrefonds.
Éric Schild	Rue Saint-Jean-Baptiste – réparation de trous dans la rue cette année.
Jonathan Béliveau	Appui du conseil pour les nouvelles routes planifiées de la STM.

*Questions sur place :*

Horacio Vallejo	Agrandissement du territoire de L'Île-Bizard.
R. Lafond	Parc Cardinal malpropre, absence de fleurs.
Alfredo Martinez	Intention d'achat du condo au 77, rue Saint-Antoine – 40.09 à l'ODJ.
Raymond Pilon	Résultat de l'inspection du pluvial sur la rue Saint-Louis. Plans et devis reconstruction du pluvial sur Roy/Paquin.
Pierre Casavant	Détails sur les travaux du pluvial sur la rue Saint-Louis.

Fin : 20 h 46

---

**10 - Période de questions des membres du conseil**

Début : 20 h 47

Suzanne Marceau	Remerciements pour le support qu'elle a reçu dans le passé. Annonce qu'elle ne se représentera pas aux prochaines élections
Danielle Myrand	Annonce de son départ du parti politique Ensemble Montréal, siégera comme indépendante Annonce son intention d'être candidate à la mairie aux prochaines élections avec la formation Projet Montréal

Fin : 20 h 53

---

**CA25 28 112**

**Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève du mercredi 4 juin 2025.**

Il est proposé par Douglas HURLEY

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mercredi 4 juin 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**CA25 28 113**

**Prendre acte des procès-verbaux et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève.**

Il est proposé par Douglas HURLEY

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

De prendre acte du dépôt :

- du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du mardi 20 mai 2025;
- du procès-verbal du comité d'études des demandes de démolition du mardi 20 mai 2025;
- du procès-verbal de la séance du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgence du mercredi 18 juin 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

10.08 1259350011

---

**CA25 28 114**

**Motion de félicitations à Mme Helen Komik et M. Armando D'Antonio, citoyens impliqués dans l'arrondissement.**

ATTENDU QUE l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève a adopté une Politique de reconnaissance afin de souligner la contribution des citoyens et des organismes à l'amélioration de la qualité de vie;

ATTENDU QUE Madame Helen Komik, née le 11 juillet 1925, et Monsieur Armando D'Antonio, né le 30 octobre 1924, sont des résidents dévoués et de longue date de notre arrondissement;

ATTENDU QUE tous deux se sont distingués au fil des ans par leur implication active, généreuse et constante au sein de la communauté;

ATTENDU QUE leur engagement citoyen constitue une source d'inspiration pour les générations actuelles et futures;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite reconnaître publiquement leur parcours et leur apport à la vie communautaire de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève;

Il est proposé par Douglas HURLEY

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève unisse sa voix afin de souligner l'implication constante de Mme Helen Komik et de M. Armando D'Antonio à la vie de notre communauté.

Que cette motion leur soit remise en guise de reconnaissance et de félicitations à l'occasion de leur centième anniversaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

15.01

---

**CA25 28 115**

**Autoriser la signature de la convention de contribution financière - culture, sports, loisirs entre le Centre des arts de la scène Pauline-Julien et la Ville de Montréal (arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève), volet médiation culturelle, pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028.**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Douglas HURLEY

Et résolu :

D'autoriser la signature de la convention de contribution financière - culture, sports, loisirs entre le Centre des arts de la scène Pauline-Julien et la Ville de Montréal (arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève), volet médiation culturelle, pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028.

D'octroyer une contribution de 11 429,00 \$ pour chacune des 3 années;  
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

20.01 1259350006

---

**CA25 28 116**

**Demander à la ministre des Affaires municipales une prolongation de délai de 6 mois destinés à permettre à l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève d'adopter ses règlements de concordance au Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) de la Ville de Montréal.**

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

- D'adresser une demande de prolongation de délai de 6 mois à la ministre des Affaires municipales afin que l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève adopte ses règlements de concordance au plan d'urbanisme et de mobilité ;
- D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à transmettre, à la ministre des Affaires municipales, la résolution du conseil d'arrondissement, ainsi que la documentation justificative produite conformément à la Politique de prolongation des délais en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

30.01 1257905010

---

**CA25 28 117**

**Procéder à l'interdiction de détenir des bacs à déchets de 360 litres à toutes les personnes résidentes sur la rue Closse, la place Blaise et quelques adresses sur la rue Pierre-Boileau dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.**

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De procéder à l'interdiction de détenir des bacs à déchets de 360 litres à toutes les personnes résidant sur la rue Closse, la place Blaise et quelques adresses sur la rue Pierre-Boileau dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

30.02 1255880007

---

**CA25 28 118**

**Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 31 mai 2025, en vertu du règlement CA28 0074.**

Il est proposé par Douglas HURLEY

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour la période du 1er au 31 mai 2025, en vertu du règlement CA28 0074.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

30.03 1259350010

---

**CA25 28 119**

**Accorder l'augmentation des contributions financières en fonction de l'IPC pour l'an 2025, à 2 organismes ci-après désignés, tel que prévu à leurs conventions de contribution respectives, en provenance du budget de contribution à d'autres organismes de la Direction Culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens.**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Douglas HURLEY

Et résolu :

D'accorder l'augmentation des contributions financières en fonction de l'IPC pour l'an 2025, aux 2 organismes ci-après désignés, tel que prévu à leurs conventions de contribution respectives, en provenance du budget de contribution à d'autres organismes de la Direction Culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens, soit :

- |   |  |
|---|--|
| •Centre des arts de la scène Pauline-Julien                         | montant de l'indexation pour 2025 - 545 \$ |
| •Société patrimoine et histoire de l'Île Bizard et Sainte-Geneviève | montant de l'indexation pour 2025 - 204 \$ |

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1259350007

---

**CA25 28 120**

**Règlement numéro CA28 0024-16 modifiant le Règlement de lotissement CA28 0024 à l'effet de modifier le tableau sur les dimensions minimales de tout lot destiné à la construction pour la zone R1-335.**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement monsieur Douglas Hurley et dépôt du projet de règlement est fait en vue de l'adoption, à une séance ultérieure du conseil d'arrondissement du projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le règlement de lotissement à l'effet de modifier les dimensions minimales prescrites de terrain au tableau pour la zone R1-335 (CA28 0024-16) ».

**ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Douglas HURLEY

Il est recommandé :

D'adopter le projet de règlement numéro CA28 0024-16 modifiant le règlement de lotissement à l'effet de modifier les dimensions minimales prescrites de terrain au tableau pour la zone R1-335.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1257905012

---

**CA25 28 121**

**Règlement numéro CA28 0023-52 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'agrandir la zone R1-335 à même la zone P2-358 et d'apporter une modification à la marge avant prescrite à la zone R1-335.**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Douglas Hurley et dépôt du projet de règlement est fait en vue de l'adoption, à une séance ultérieure du conseil d'arrondissement du projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève à l'effet d'agrandir la zone R1-335 à même la zone P2-338 et de modifier les marges avant et latérales minimales à la grille des usages et normes de la zone R1-335 (CA28 0023-52) ».

**ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Douglas HURLEY

Et résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro CA28 0023-52 modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève à l'effet d'agrandir la zone R1-335 à même la zone P2-338 et de modifier les marges avant et latérales minimales à la grille des usages et normes de la zone R1-335.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1257905011

---

### **CA25 28 122**

**Règlement numéro CA28 0023-51 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier les notions sur les établissements d'hébergement touristique.**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement CA28 0023-51 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 ont été donnés à la séance du conseil d'arrondissement du 4 juin 2025 par sa résolution CA25 28099;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 4 juin 2025 par sa résolution CA25 28099;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 8 juillet 2025, dûment convoquée par avis paru sur le site internet de l'arrondissement, le 26 juin 2025;

CONSIDÉRANT que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Douglas HURLEY

Et résolu :

D'adopter le second projet du règlement numéro CA28 0023-51 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier les notions sur les établissements d'hébergement touristique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

40.03 1257905007

---

### **CA25 28 123**

**Règlement numéro CA28 0011-08 modifiant le Règlement sur le permis et certificats CA28 0011 à l'effet de modifier des notions visant les établissements d'hébergement touristique et d'autres dispositions.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion et le dépôt du projet de règlement CA28 0011-8 modifiant le règlement sur les permis et certificats CA28 0011 ont été donnés à la séance du conseil d'arrondissement du 4 juin 2025 par sa résolution CA25 28098;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 4 juin 2025 par sa résolution CA25 28098;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Douglas HURLEY

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro CA28 0011-08 modifiant le Règlement sur les permis et certificats CA28 0011 à l'effet de modifier les notions visant les établissements d'hébergement touristique et d'autres dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1257905008

---

**CA25 28 124**

**Règlement numéro CA28 0015-07 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale CA28 0015 à l'effet d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) en matière de milieux humides et l'aire de protection.**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement CA28 0015-07 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ont été donnés à la séance du conseil d'arrondissement du 4 juin 2025 par sa résolution CA25 28100;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 4 juin 2025 par sa résolution CA25 28100;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 8 juillet 2025, dûment convoquée par avis paru sur le site internet de l'arrondissement, le 26 juin 2025;

CONSIDÉRANT que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro CA28 0015-07 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale CA28 0015 à l'effet d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) en matière de milieux humides et l'aire de protection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1257905006

---

**CA25 28 125**

**Règlement numéro CA28 0024-15 modifiant le Règlement de lotissement CA28 0024 à l'effet d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) en matière de milieux humides et l'aire de protection.**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement CA28 0024-15 modifiant le règlement de lotissement CA28 0024 ont été donnés à la séance du conseil d'arrondissement du 4 juin 2025 par sa résolution CA25 28101;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 4 juin 2025;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 8 juillet 2025, dûment convoquée par avis paru sur le site internet de l'arrondissement, le 26 juin 2025;

CONSIDÉRANT que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Douglas HURLEY

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro CA28 0024-15 modifiant le Règlement de lotissement CA28 0024 à l'effet d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) en matière de milieux humides et l'aire de protection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1257905005

---

#### **CA25 28 126**

**Règlement numéro CA28 0023-50 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) en matière de milieux humides et l'aire de protection.**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion et le dépôt du projet de règlement CA28 0023-50 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 ont été donnés à la séance du conseil d'arrondissement du 4 juin 2025 par sa résolution CA25 28102;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 4 juin 2025 par sa résolution CA25 28102;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 8 juillet 2025, dûment convoquée par avis paru sur le site internet de l'arrondissement, le 26 juin 2025;

CONSIDÉRANT que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Douglas HURLEY

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro CA28 0023-50 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) en matière de milieux humides et l'aire de protection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1257905004

---

**CA25 28 127**

**Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement - Règlement 0825-003.**

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De prendre acte du dépôt du certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement qui s'est tenue les 16 et 17 juin 2025, concernant le Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement - Règlement 0825-003.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

40.08 1258522003

---

**CA25 28 128**

**Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : Autoriser une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 75, 77 et 79 rue Saint-Antoine, sur le lot 6 250 826 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement CA28 0022, relatif à la conversion des immeubles en copropriété divise.**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'autoriser, conformément au Règlement relatif à la conversion des immeubles en copropriété divise (CA28 0022) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 75, 77 et 79 rue Saint-Antoine, sur le lot 6 250 826 du cadastre du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

40.09 1259606018

---

**CA25 28 129**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 480, rue Lefebvre correspondant au lot numéro 1 843 981 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 480, rue Lefebvre correspondant au lot numéro 1 843 981 du cadastre du Québec avec les matériaux suivants :

- Brique "Brampton Norman Windsor";
- Bardeau d'asphalte Mystique 42 Noir 2 tons;
- Portes et fenêtres en aluminium noir;
- Soffite, fascia et gouttière Gentek noir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1259606017

---

#### **CA25 28 130**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser le remplacement d'une partie de revêtement extérieur de la façade principale de la maison et du garage attenant à l'adresse sise au 77, rue Cardinal composée du lot numéro 4 588 939 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., le remplacement d'une partie de revêtement extérieur de la façade principale de la maison et du garage attenant à l'adresse sise au 77, rue Cardinal composée du lot numéro 4 588 939 du cadastre du Québec et sous le matériau suivant :

- Canexcel de couleur sierra installé horizontalement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1259606016

---

#### **CA25 28 131**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale à l'adresse sise au 15 795, boulevard Gouin Ouest correspondant au lot numéro 1 843 718 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, l'installation d'une enseigne murale à l'adresse sise au 15 795, boulevard Gouin Ouest correspondant au lot numéro 1 843 718 du cadastre du Québec sous les conditions suivantes :

- QUE l'affiche d'identification au-dessus de la porte d'entrée soit conservée;
- QUE l'enseigne proposée soit sur la partie gauche de la façade principale du bâtiment;
- QUE l'enseigne soit centrée sous les fenêtres du 2<sup>e</sup> étage et que le lettrage soit aligné à gauche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.12 1259606015

---

**CA25 28 132**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'installer une enseigne suspendue à l'adresse sise au 376, rue Cherrier correspondant au lot numéro 4 299 008 et au lot numéro 4 299 556 du cadastre du Québec.**

*La conseillère d'arrondissement madame Danielle Myrand, déclare avoir un intérêt dans ce dossier, elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur cette question.*

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., l'installation d'une enseigne suspendue à l'adresse sise au 376, rue Cherrier correspondant au lot numéro 4 299 008 et au lot numéro 4 299 556 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

40.13 1259606014

---

**CA25 28 133**

**Autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 8 juillet 2025" joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables.**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Douglas HURLEY

Et résolu :

D'autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 8 juillet 2025 » joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.14 1259350008

---

**CA25 28 134**

**Dérogation au Règlement sur les tarifs CA28 0085 à la Paroisse Saint-Raphaël-Archange pour l'utilisation de la salle Boileau, la cuisine et le comptoir de service au Centre socioculturel, afin d'organiser une activité/concert bénéfice le 27 septembre 2025, dans le but de récolter des sommes pour le maintien et l'entretien des différents éléments du patrimoine religieux.**

Il est proposé par Douglas HURLEY

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'autoriser la dérogation au Règlement sur les tarifs CA28 0085 pour l'utilisation de la salle Boileau, la cuisine et le comptoir de service au Centre socioculturel pour la tenue d'une soirée bénéfice dans le cadre du 150e anniversaire de la Paroisse Saint-Raphaël-Archange, le 27 septembre 2025 en offrant les installations sans frais, à titre de soutien indirect aux célébrations.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

40.15 1254364016

---

**CA25 28 135**

**Adopter le Code de vie de la bibliothèque de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.**

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'adopter le Code de vie de la bibliothèque de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

40.16 1254364014

---

**Dépôt de documents**

**Mai 2025**

- Rapport mensuel revenus locaux;
- Rapport budgétaire sommaire;
- Liste des virements budgétaires – PDI;
- Liste des virements budgétaires – Budget de fonctionnement;
- Conciliation – surplus de golf;
  
- Liste des permis émis – occupation;
- Liste des permis émis – construction;
- Liste des permis émis – lotissement.

60.01

---

**CA25 28 136**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Douglas HURLEY

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 8 juillet 2025 à, 21 h 12.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

70.01

---

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Douglas HURLEY  
Maire d'arrondissement

---

Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 septembre 2025.